

"Les Babillards" RÈGLEMENT 2022

lesbabillards62@orange.fr

1^{ère} Catégorie - Rivière de POLINCOVE - Accès libre en réciprocité départementale

2^{ème} Catégorie - Rivière le Meuleustroom à partir du Pont de Polincove (Route Départementale) vers Henuin.

Règlement en vigueur : celui de l'arrêté préfectoral fixant les modes de pêches autorisés en première catégorie. Nombre de prise par pêcheur et par jour **SIX** maximum. (On entend par **SIX** maximum, le total des prises sur les différents parcours)

Rappel : Pêche aux leurres interdite pendant la période de fermeture du brochet en deuxième catégorie

Le stationnement ne doit gêner en aucun cas le passage des riverains, véhicules de secours et engins agricoles

DATE DES DÉVERSEMENTS Farios et Arc en Ciel

Le 12 mars, 2 avril, 16 avril, 21 mai. Uniquement en première catégorie, quantité suivant nombre d'adhérents.

Pour les déversements de truites, nous mettons à votre service un répondeur ouvert à partir du vendredi précédent la date du déversement et dès 20 heures qui vous précisera l'heure d'ouverture du parcours suivant disponibilité du pisciculteur.

Le numéro d'appel est le 06 80 20 25 62. Le facebook relaye l'info.

LOTS DE PÊCHE DE LA SOCIÉTÉ :

1^{ère} Catégorie : Domaine particulier (à 1 ligne munie de 2 hameçons au plus)

Rivière de Polincove (La Hem) du Pont de Polincove (ex RD219) au Moulin Leclerc. Le parcours est balisé par des panneaux.

2^{ème} Catégorie : (à 4 lignes dont 2 aux carnassiers)

a) Domaine public fluvial :

L'Aa canalisé du confluent du canal de Calais à l'origine du canal de Bourbourg. Canal d'Audruicq et du Mardyck sur toute leur longueur.

Canal de Calais, de l'origine (l'Aa) à l'écluse d'Henuin (y compris le Robecq du Cup à Henuin)

b) Domaine particulier

Watergangs non asséchés de la 1^{ère} Section des Wateringues, (dont la rivière de Polincove), «le Meulestroom», de l'écluse d'Henuin à l'ancien Pont de Polincove.

DATES D'OUVERTURES (suivant arrêté préfectoral)

1^{ère} Catégorie du 12 mars 2022 au 18 septembre 2022 inclus

2^{ème} Catégorie Toute l'année

Sauf pour le carnassier ouvert du 1^{er} janvier au 30 janvier 2022 et du 30 avril au 31 décembre 2022

Anguille jaune du 15 février au 15 juillet en 2^{ème} catégorie et du 12 mars au 15 juillet en 1^{ère} catégorie pêche de nuit interdite

Les sandres capturés entre le 30 avril et le 11 juin 2022 inclus devront être obligatoirement remis à l'eau quelle que soit la taille de capture

Il est conseillé de se référer à l'arrêté préfectoral affiché dans les mairies ainsi que pour les droits de pêche, autorisations, obligations, temps d'interdiction, ouverture & fermeture et appâts interdits.

TAILLE DES POISSONS (double maille pour le brochet et le saumon)

Brochet	0,60 m à 0,80 m	Sandre	0,50 m	Truite Fario/AEC	0,30 m/0,25 m
Truite de Mer	0,6 m	Saumon	0,50 m à 0,70 m	Ombre	0,30 m

RECIPROCITE DEPARTEMENTALE

Détail des AAPPMA réciprocitaires sur <http://www.peche62.fr/-Intradepartementale-.html>

CARTE DE PECHE

Vente de carte sur internet : www.cartedepeche.fr

MANIFESTATIONS PREVISIONNELLES DE L'ASSOCIATION

Dimanche 6 mars 2022 à 10h00 Assemblée Général à la Maison des Associations à Audruicq.

Samedi 19 mars 2022 à 10h00 Nettoyage Hauts de France Propre, La Hem (Impasse des Zeultuns) Polincove.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Les Babillards d'Audruicq : www.facebook.com/groups/126155404213232/

Sauf erreur ou omission

RESPECTER LA PROPRIÉTÉ DES LIEUX DE PÊCHE.

IPNS

Pendant la période pandémie COVID 19 respectez les gestes barrières.